

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
NEAUFLES-ST-MARTIN  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE  
N°21

CIRCULATION INTERDITE  
Place Saint Pierre

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant la vidange d'une fosse septique place Saint Pierre (au niveau de l'impasse des Tilleuls) 27830 Neaufles-Saint-Martin, le 27 avril 2022 entre 9h00 et 18h30.

La vidange sera effectuée par l'entreprise EURL Jérôme THIBERT, 203 bis le Bifauvel 27150 LONGCHAMPS.

**ARRÊTONS**

Article 1er : Sur la voie publique, l'entreprise est autorisée à bloquer la rue entre le 4 rue Saint Martin et le 3 place Saint Pierre, le mercredi 27 avril 2022 entre 9h00 et 18h30.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- Madame Aurélie LARRIERE, 2 impasse des Tilleuls 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN
- l'entreprise EURL Jérôme THIBERT, 203 bis le Bifauvel 27150 LONGCHAMPS.

Fait à Neaufles Saint Martin, le 26 avril 2022

Le Maire,  
Jean-Pierre FONDRILLE

